mariage forcé-assassinat :les parents de Sadia en cassation

25/04/2012 à 21h33

Sadia: il y aura un nouveau procès des parents

L’arrêt de la cour d’assises de Mons condamnant les parents de Sadia Sheikh, à 20 et 25 ans de réclusion, a été cassé à la demande de l’avocat général. Les parents seront rejugés à la cour d’assises de Mons. (…)
RTL.be

La cour de cassation se penche ce matin sur le dossier Sadia. Cette jeune Pakistanaise avait été tuée par son frère Mudusar en 2007 à Lodelinsart parce qu’elle refusait un mariage forcé. Ses parents tentent un ultime recours.

Outre Mudusar et la soeur de Sadia, les parents de la victime avaient été condamnés à 20 et 25ans de prison. Ils ont introduit un pourvoi en cassation et la cour pourrait se prononcer cet après midi. Malgré leur lourde condamnation, les parents de Sadia ont toujours clamé leur innocence. (…)
RTL.be